



Bilan des émissions de Gaz à effet de serre  
des préfetures et des sous-préfetures  
de la région CENTRE

Année 2012

Ministère de l'Intérieur

## Sommaire

Sommaire.....	2
Cadre général.....	4
1/ Description de la personne morale concernée.....	5
2/ Description des périmètres organisationnels retenus.....	8
3/ Année de reporting.....	9
4/ Diffusion du BEGES.....	13
5/ Synthèse des actions envisagées.....	13

## Cadre général

Conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, tous les services de l'Etat sont tenus de réaliser, tous les trois ans un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) ainsi qu'une synthèse des actions envisagées afin de réduire leurs émissions.

Cette réglementation s'applique à l'ensemble du territoire et implique les services centraux et déconcentrés.

Le BEGES est un outil qui permet de calculer les émissions de gaz à effet de serre des différents postes émetteurs d'un site tels que la consommation énergétique, les déplacements, le fret ...

L'objectif est ensuite de définir des actions ayant pour finalité de réduire les émissions afin de répondre à l'objectif national fixé dans la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) du 13 juillet 2005 de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Cet objectif a été réaffirmé dans la loi Grenelle I.

Par ailleurs, la France s'est engagée sur des objectifs climatiques visant d'ici **2020** à :

- porter à **20 %** la part des renouvelables dans les énergies consommées ;
- améliorer de **20 %** l'efficacité énergétique ;
- réduire de **20 %** les émissions de GES par rapport à 1990.

Les actions à mettre en œuvre s'inscrivent dans une démarche de développement durable à court et moyen terme. Elles viseront à limiter l'impact des activités de l'ensemble des sites sur le réchauffement climatique et à maîtriser la dépendance des services à l'utilisation des matières fossiles.

## 1/ Description de la personne morale concernée

L'administration territoriale de la région Centre comprend les préfectures et les sous-préfectures de 6 départements : Cher (18) ; Eure-et-Loir (28) ; Indre (36) ; Indre-et-Loire (37) ; Loir-et-Cher (41) ; Loiret (45).

Quatrième région par sa superficie, le Centre s'étend sur 39 151 km<sup>2</sup>. Avec 2,56 millions d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2013, soit 4,1 % de la population métropolitaine, la région se situe au 10<sup>e</sup> rang national. Sa densité, de 65 habitants par km<sup>2</sup>, moitié moindre que celle de la métropole, en fait une région peu peuplée. La densité de population est plus forte sur l'axe ligérien où vivent la moitié des habitants.

Composée de six départements, la région ne compte que deux villes de plus de 100 000 habitants : parmi les plus grandes villes de France, Tours se classe 26<sup>e</sup> avec 135 000 habitants, devant la capitale régionale Orléans, au 32<sup>e</sup> rang (115 000 habitants). Les autres préfectures de département, Bourges, Blois, Châteauroux et Chartres, comptent une population comprise entre 39 000 et 66 000.

Les 6 préfectures et 14 sous-préfectures sont rattachées auprès du Ministère de l'Intérieur.

Localisation de la région Centre :



Les 1238 employés sont donc répartis dans les 20 sites administratifs du réseau préfectoral ce qui représente un taux d'administration de 3% contre près de 4% pour le national.

### Adresses :

#### Département du Cher :

PRÉFECTURE : Place marcel plaisant - CS 60022 - 18020 Bourges

SOUS PRÉFECTURE VIERZON : 9, avenue du maréchal Philippe Leclerc de Hauteclocque - BP538 - 18105 Vierzon

SOUS PRÉFECTURE SAINT AMAND : 12 rue de Juranville - BP 195 - 18206 Saint Amand Montrond

**Département d'Eure-et-Loir :**

PRÉFECTURE : Place de la République 28000 CHARTRES

SOUS-PREFECTURE DE DREUX : Services administratifs : 2 Rue des Capucins 28100 DREUX

SOUS-PREFECTURE DE NOGENT LE ROTROU : Services administratifs : 29 rue Abbé Beule 28400 NOGENT LE ROTROU

SOUS-PREFECTURE DE CHATEAUDUN : 25 rue Jean Moulin 28200 CHATEAUDUN

**Département de l'Indre :**

PRÉFECTURE : Services administratifs : Place de la Victoire et des Alliés CS 80583 36019 CHATEAUROUX Cedex

SOUS PREFECTURE DE LA CHATRE : 1 avenue Aristide Briand - 36400 LA CHATRE

SOUS PREFECTURE D'ISSOUDUN: 7, Place Saint Jean B.P. 173 36105 ISSOUDUN Cedex

SOUS PREFECTURE DU BLANC : Place du Général de Gaulle 36300 LE BLANC

**Département d'Indre-et-Loire :**

PRÉFECTURE : 37925 TOURS CEDEX 9

SOUS-PRÉFECTURE DE CHINON : 1 Rue Philippe de Commines 37500 CHINON

SOUS-PRÉFECTURE DE LOCHES : 7 rue du Docteur Martinais 37600 LOCHES

**Département du Loir-et-Cher :**

PRÉFECTURE : BP 40299 - 41006 BLOIS cedex

SOUS-PRÉFECTURE DE ROMORANTIN-LANTHENAY : BP 139 - 41205 ROMORANTIN-LANTHENAY Cedex

SOUS-PRÉFECTURE DE VENDÔME : BP 101 - 41106 VENDOME Cedex

**Département du Loiret :**

PREFECTURE : 181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX 1

S.G.A.R. 191, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX 1

BÂTIMENT POTHIER : 3, rue St Pierre Lentin 45042 ORLEANS CEDEX 1

BÂTIMENT ALLEAUME: 14, quai du Fort Alleaume 45042 ORLEANS CEDEX 1

SOUS-PREFECTURE DE PITHIVIERS : 11, Mail sud 45300 PITHIVIERS

SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS : 22-24, boulevard Paul Baudin 45200 MONTARGIS

**Description de l'activité :**

Les activités des services préfectoraux concernés par ce bilan des émissions de gaz à effet de serre peuvent se diviser en 6 thématiques :

**1- La représentation de l'Etat et la communication**

Le préfet est le seul représentant de l'État dans le département, les sous-préfets étant chargés de l'assister. Délégué du gouvernement, il représente directement le Premier ministre et chacun des ministres. Il a la charge des intérêts nationaux, et assure la direction des services de l'État dans le département ou la région.

Le préfet de région représente le gouvernement uniquement auprès de la collectivité régionale, et dirige les services administratifs civils de l'État dans la région. Il coordonne l'action des préfets de département dans les domaines qui sont de compétence régionale.

**2- La sécurité des personnes et des biens**

Nouveau phénomène de société, la question de la sécurité est marquée par la multiplication des risques : ordre public, lutte contre la délinquance, sécurité civile, sécurité industrielle et alimentaire... Les acteurs se multiplient, la sécurité devient l'affaire de tous. L'actualité de ces dernières années a

montré notamment à quel point les préfetures étaient sollicitées en période de crise, le préfet faisant figure de chef d'orchestre et de coordonnateur pour l'ensemble des services impliqués.

### **3- Le service au public et la délivrance des titres**

Face à un public hétérogène de plus en plus exigeant en matière d'accueil, les préfetures ont actuellement pour priorité la qualité de l'accueil dans ses multiples aspects : courtoisie, confort, confidentialité, accessibilité, délais. Cette exigence se traduit par le souci de voir les préfetures s'engager vis à vis des usagers, via l'adoption de chartes d'accueil du public.

Les préfetures sont également chargées de l'organisation de la vie démocratique, de la citoyenneté et de l'exercice des droits qui y sont liés, de la nationalité, de la police administrative, de l'environnement et de l'urbanisme, de la notion d'utilité publique. Les services préfectoraux assurent ainsi l'organisation de l'ensemble des opérations électorales dans le département (élections nationales, locales, européennes, référendums), en liaison avec les mairies. Ils veillent à l'application de la législation relative aux partis politiques et à la transparence de la vie politique.

### **4- Le respect de la légalité et de l'Etat de droit**

Les préfetures ont traditionnellement des fonctions juridiques qui s'exercent actuellement dans un environnement de plus en plus complexe, marqué par une multiplication des textes, le développement de l'intercommunalité, le recours croissant des citoyens à la justice et la croissance des tâches de contrôle des collectivités

Le contrôle administratif des collectivités locales comporte à la fois le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire de leurs actes et de ceux de leurs établissements publics. C'est une mission primordiale dans un Etat de droit.

A travers ce contrôle, les préfetures et les sous-préfetures assurent une fonction de régulation et d'arbitrage, qui illustre leur rôle de garant de l'Etat de droit.

### **5- L'intégration sociale et la lutte contre les exclusions**

Sous l'autorité et l'impulsion du préfet, la préfeture assure la coordination et l'explication à l'échelon territorial des politiques interministérielles. Au premier rang de ces politiques figure naturellement la mise en oeuvre de la loi de lutte contre les exclusions, qui recouvre des domaines variés (emploi, santé, politique de la ville).

Pour la mise en oeuvre de ces politiques, la capacité de synthèse de la préfeture résulte du pouvoir de direction des services de l'Etat reconnu au préfet. Ses contacts avec les hommes et les territoires, notamment ceux qu'établissent les sous-préfetures, garantissent à l'échelon central une information et une connaissance aussi fines que possible du contexte dans lequel doivent agir les pouvoirs publics, en relation avec les collectivités territoriales.

### **6- L'administration du territoire et le développement économique**

Cette mission vise à favoriser le développement harmonieux de la vie économique, sociale et culturelle du département. Les politiques de solidarité, l'aménagement du territoire à travers les contrats conclus avec les collectivités territoriales, et la programmation des crédits des fonds structurels européens, constituent des axes privilégiés.

Elle consiste à encourager l'implantation et la création d'entreprises, à exécuter les programmes communautaires ou nationaux d'aide à l'investissement public ou privé, à élaborer des programmes d'aide au logement, à mettre en oeuvre les actions de soutien de l'emploi ou les actions de solidarité envers les personnes défavorisées. L'ensemble de ces domaines très variés de compétence fait du préfet l'interlocuteur incontournable de tous les acteurs de la vie politique, économique et sociale du

département, qu'il s'agisse des collectivités locales, des entreprises, des organisations professionnelles ou syndicales, des établissements scientifiques...

## 2/ Description des périmètres organisationnels retenus

### 2.1/ Les postes d'émissions retenus

Pour ce premier exercice les postes d'émissions retenus correspondent aux scopes 1 et 2.

Le scope 1 comprend les émissions directes, produites par les sources fixes et mobiles, nécessaires aux activités de la personne morale (chauffage, climatisation et véhicules)

Le scope 2 intègre les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaires aux activités de la personne morale.

Le tableau ci-dessous synthétise les catégories et postes d'émissions retenus :

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique
	3	Emissions directes des procédés hors énergie
	4	Emissions directes fugitives
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)
		<b>Sous total</b>
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid
		<b>Sous total</b>

### 2.2/ Les postes d'émissions exclus du BEGES

Le scope 3 (autres émissions indirectement produites par les activités de la personne morale) facultatif pour ce premier bilan n'a pas été pris en compte. Il sera inclu dans la démarche pour le prochain bilan.

### 2.3/ Présentation des sites inclus dans le BEGES et de la méthodologie

#### 2.3.1/ Liste des sites inclus dans le BEGES

La liste des sites ayant fait l'objet du présent bilan est établie comme suit :

Préfectures, sous-préfectures et résidences du corps préfectoral des départements du Cher, de l'Eure-et-Loir de l'Indre de l'Indre-et-Loire du Loir-et-Cher et du Loiret. Ce qui représente 1 SGAR, 6 Préfectures, 14 sous-préfectures et 17 résidences soit un total de 38 sites.

Fin 2012 les effectifs sont au nombre de 1238 personnes (y compris les agents en détachement, mis à disposition ou chargés de mission SGAR etc). 14% de ces effectifs sont en sous-préfecture soit 173 agents.

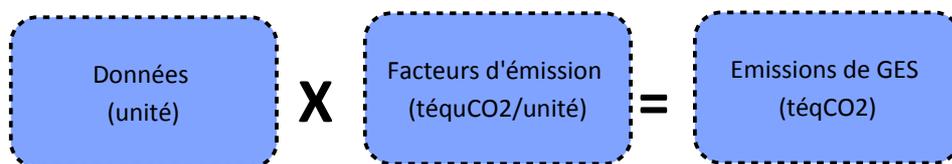
### 2.3.2 / Méthode de calcul des GES

Dans la très grande majorité des cas, il n'est pas envisageable de mesurer directement les émissions de gaz à effet de serre résultantes d'une action donnée. En effet, si la mesure de la concentration en GES dans l'air est devenue une pratique scientifique courante, ce n'est qu'exceptionnellement que les émissions peuvent faire l'objet d'une mesure directe.

La seule manière d'estimer ces émissions est alors de les obtenir par le calcul, à partir de données dites d'activité : distance parcourue par les véhicules ou litres de gazole facturés, consommation de gaz de chauffage en kwh etc.

Une convention entre le ministère de l'Intérieur et l'Association Bilan Carbone (ABC) a permis de convertir ces données d'activité en émissions estimées.

Les chiffres qui permettent de convertir les données observables dans l'entité en émission de GES, exprimées en tonne équivalent CO2 (téquCO2) sont appelés des facteurs d'émission.



### 2.3.3 / Méthodologie d'élaboration du BEGES

Pour réaliser ce bilan, le choix a été fait de centraliser les données à la préfecture chef-lieu. Des correspondants ont été désignés par chaque département. Un groupe de travail a été réuni afin de présenter les éléments de contexte et la méthode retenue. L'utilisation de la méthode et des outils de l'ABC (Association Bilan Carbone®) a été expliquée.

Les données départementales agrégées (services administratifs, résidences, véhicules) ont été saisies dans 6 tableurs. Un fichier "maître" a permis de regrouper l'ensemble des données pour obtenir des résultats agrégés au niveau régional.

## 3/ Année de reporting

Année de reporting : 2013

Année de référence (permettant dans le futur de comparer les résultats) : 2012

Année du prochain bilan : 2016

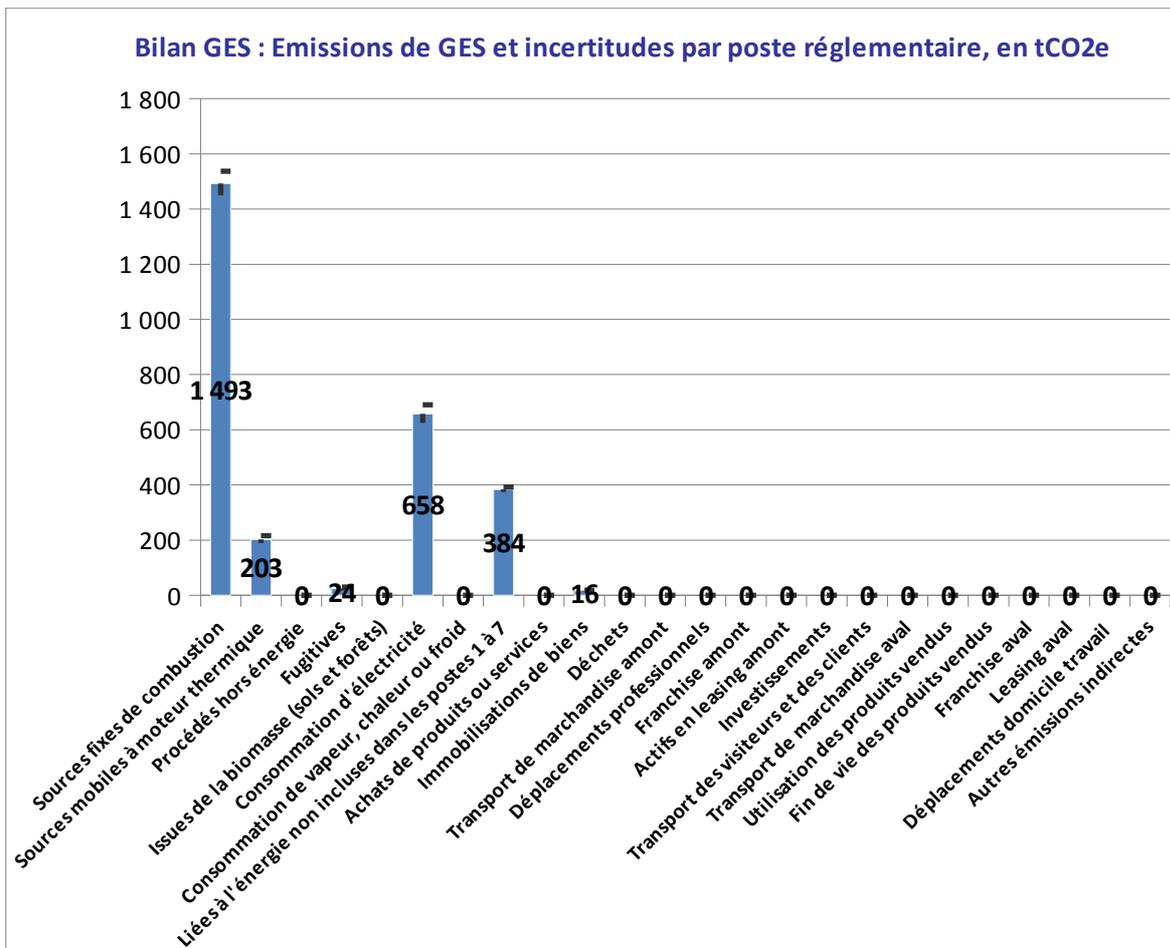
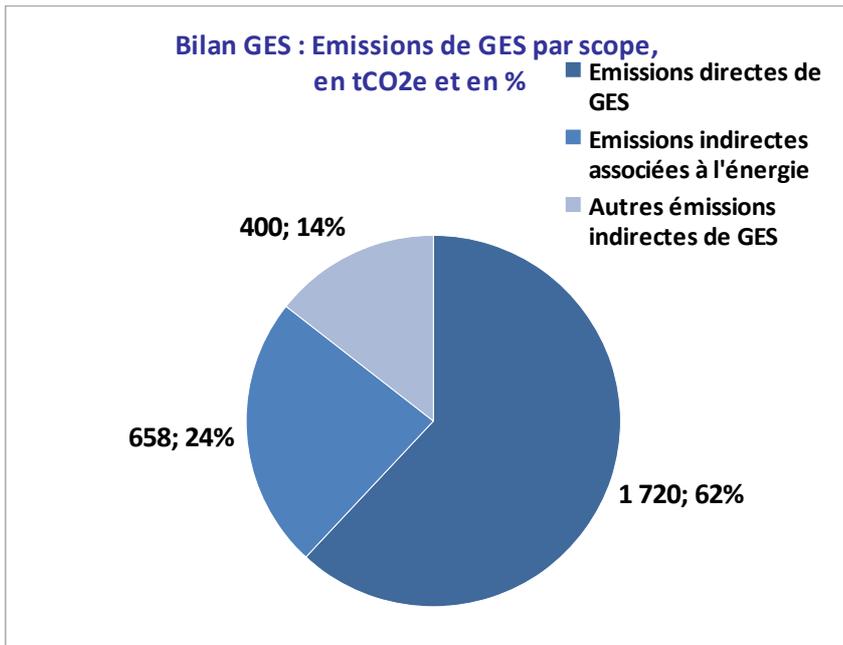
### 3.1/ Présentation des émissions de gaz à effet de serre par poste

La région Centre a émis 2779 TéquCO<sup>2</sup> en 2012. Ces émissions sont réparties par type de gaz à effet de serre dans le tableau ci-dessous.

Bilan GES										
Total										
Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Emissions de GES						Emissions évitées de GES	
			CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)	CO2 b (tonnes)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	1 471	0	0	0	1 493	39	44	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	201	0	0	0	203	12	14	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	24	0	6	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	0	0	0	0	0	0	0	0
		<b>Sous total</b>	<b>1 672</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 720</b>	<b>50</b>	<b>46</b>	<b>0</b>
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	658	0	33	0
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	0	0	0	0	0
		<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>658</b>	<b>0</b>	<b>33</b>	<b>0</b>
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	236	3	0	0	384	-50	9	0
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	0	0	0	0
	10	Immobilisations de biens	16	0	0	0	16	0	2	0
	11	Déchets	0	0	0	0	0	0	0	0
	12	Transport de marchandise amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	13	Déplacements professionnels	0	0	0	0	0	0	0	0
	14	Franchise amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	15	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	16	Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0
	17	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0	0
	18	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	19	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	20	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	21	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	22	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	23	Déplacements domicile travail	0	0	0	0	0	0	0	0
	24	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0
		<b>Sous total</b>	<b>252</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>400</b>	<b>-50</b>	<b>9</b>	<b>0</b>

(1) CO2 biogénique : regroupe les émissions liées à la biomasse (êtres vivants, végétaux, animaux ou micro-organismes). Le gaz obtenu par la fermentation de la biomasse représente 20% des réserves de gaz. Ils doivent être évalués séparément selon l'art.75 de la Loi 2010-788 du 12/07/2010.

(2) L'étape "amont" (ou fabrication) regroupe ce qui se passe avant l'utilisation par l'entité qui établit son BEGES (extraction, raffinage, transport, fabrication du véhicule, de l'électricité etc) et qui rejette des GES.



### 3.2/ Précisions concernant les graphiques ci-dessus

Les émissions directes de 1720 tonnes éq CO2 représentent 62% des émissions de gaz à effet de serre. La combustion de gaz et de fioul représentent 1493 tonnes (54%), les déplacements professionnels en véhicules 203t (7,3%) et les remplacements de fluides comme les fuites des climatisations 24t (0,9%). 14% des émissions associées à l'énergie sont classées comme indirectes : l'électricité est à l'origine de l'émission des 658 tonnes éqCO2.

Les autres émissions indirectes correspondent à la "partie amont" ou fabrication de l'énergie consommée (400 t eq CO2).

### 3.3/ Répartition par département

L'équivalent CO2 est la mesure la plus couramment employée mais la mesure habituelle officielle est l'équivalent carbone (Ce). C'est la raison pour laquelle les deux mesures sont précisées dans les ratios ci-dessous.

Emissions, t CO2e	Préfecture du Cher	Préfecture d'Eure-et-Loire	Préfecture de l'Indre	Préfecture de l'Indre et Loire	Préfecture du Loir-et-Cher	Préfecture du Loiret	Total
Energie 1	245	419	430	530	327	532	2 483
Energie 2	0	0	0	0	0	0	0
Hors énergie 1	4	2	6	2	2	9	24
Hors énergie 2	0	0	0	0	0	0	0
Intrants	0	0	0	0	0	0	0
Futurs emballages	0	0	0	0	0	0	0
Fret	0	0	0	0	0	0	0
Déplacements	38	36	43	56	50	48	272
Déchets directs	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations	0	0	0	0	0	0	0
Utilisation	0	0	0	0	0	0	0
Fin de vie	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>286</b>	<b>457</b>	<b>479</b>	<b>588</b>	<b>379</b>	<b>590</b>	<b>2 779</b>

Voiture particulière mixte essence/gazole moyenne :	0,253	kg CO2e par véhicule.km
---	-------	-------------------------

<b>Nombre d'employés</b>	<b>161</b>	<b>199</b>	<b>157</b>	<b>232</b>	<b>168</b>	<b>321</b>	<b>1 238</b>
--------------------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	--------------

kg CO2e par employé	1 777	2 296	3 050	2 533	2 257	1 837	2 244
kg Ce par employé	485	626	832	691	616	501	612

km equivalent en voiture par employé	7 023	9 074	12 053	10 009	8 920	7 261	8 869
--------------------------------------	-------	-------	--------	--------	-------	-------	-------

<b>Type d'unité d'œuvre</b>	<b>M²</b>	<b>M²</b>	<b>M²</b>	<b>M²</b>	<b>M²</b>	<b>M²</b>	<b>M²</b>
<b>Nombre d'unités d'œuvre</b>	<b>11 535</b>	<b>5 960</b>	<b>8 541</b>	<b>11 980</b>	<b>11 423</b>	<b>14 313</b>	<b>63 752</b>

kg CO2e par unité d'œuvre	25	77	56	49	33	41	44
kg Ce par unité d'œuvre	7	21	15	13	9	11	12

Ce tableau nous permet d'estimer que le total des émissions de GES de la préfecture du Cher équivaut à 7023 km parcourus en voiture par employé alors que l'employé de l'Indre en a parcouru 12053.

### **3.4/ Eléments d'appréciation sur les incertitudes**

Le bilan de gaz à effet de serre est établi avec une marge d'erreur ou d'incertitude. Cette incertitude porte sur l'incertitude estimée sur le facteur d'émission (ex le nombre de kg eq CO2 émanant de la combustion d'un litre d'essence est estimé à 5% près) mais également sur l'incertitude estimée portant sur les données retenues pour le calcul (imprécision estimée sur les kwh de gaz, d'électricité, les litres de carburant etc).

La méthode de calcul utilisée pour établir ce bilan tient compte des 2 aspects d'incertitude décrits ci-dessus.

Les données utilisées pour établir le bilan pour l'énergie et les déplacements présentent un niveau de certitude élevé ce qui n'est pas le cas des postes dits hors énergie. En effet, ces postes qui comprennent l'entretien et les fuites des climatiseurs ne peuvent être estimés avec exactitude faute de données précises tirées des factures ou des manuels d'utilisation. La plupart des départements n'a pas pu donner de chiffres précis. C'est pourquoi une estimation a été calculée et appliquée uniformément lorsque les données étaient manquantes. Une incertitude de 50% a donc été prise en compte.

## **4/ Diffusion du BEGES**

Le présent rapport est diffusé sur le site internet régional des services de l'Etat : [www.centre.gouv.fr](http://www.centre.gouv.fr)

Responsable du suivi : Pascal Garçault

Fonction : Contrôleur de gestion et responsable qualité

Contact : [pascal.garcault@loiret.gouv.fr](mailto:pascal.garcault@loiret.gouv.fr)

## **5/ Synthèse des actions envisagées**

L'état des lieux et les actions envisagées figurent en annexe du présent rapport.

Le suivi des actions est assuré par un groupe de correspondants départementaux animé par le contrôleur de gestion régional et placé sous la direction du secrétaire général de la préfecture de région. Un partenariat préfecture - DREAL sera recherché en 2014 afin de permettre aux correspondants d'obtenir une maîtrise totale de l'outil BEGES fourni par l'Association Bilan Carbone et d'affiner la projection des actions correctives durant les 3 prochaines années.

## Etat des lieux et propositions de leviers d'action permettant de réduire les gaz à effet de serre

	Actions envisageables	Observations
Chauffage : gaz, fioul, chauffage urbain	mettre en place un suivi des consommations par mois (cette action ne permettra pas de réduire les GES mais servira à contrôler la consommation)	Gestion Technique du Chauffage mise en place en 2012
	fiabiliser l'outil de suivi des fluides en lien avec le référent GEAUDE	Les relevés de consommation sont effectués annuellement
	réduire ou couper le chauffage la nuit et les week-ends	Action mise en place : baisse de 2° la nuit et le week-end
	dépoussiérer les radiateurs	Nettoyage à prévoir dans le marché
	installer des thermostats	Thermostats installés sur tous les radiateurs
	améliorer l'isolation des bâtiments : changer les huisseries, refaire les isolations	Action faisant l'objet d'un programme pluriannuel. Exemple de réalisé dans le 45 : 85 %
	améliorer la performance énergétique des appareils : changer les chaudières pour des chaudières plus économiques et écologiques	Travaux programmés dans une sous-préfecture (Montargis) entre 2014 et 2015
	sensibiliser les agents au gaspillage et à la maîtrise de l'énergie : pas de fenêtres ouverte avec le chauffage allumé ...	Campagne de communication interne prévue en 2014
	supprimer l'utilisation de radiateurs supplémentaires branchés sur le réseau électrique	Ex : dans le 45 les radiateurs électriques supplémentaires ont été supprimés dans une salle de formation
	encourager la mise en place et le déploiement des énergies renouvelables : installation de panneaux solaires, récupération de la chaleur ...	Pas de programmation de travaux dans ce domaine
	diminuer le débit de ventilation du chauffage la nuit	Action mise en œuvre en présence d'une gestion de la ventilation (CTA)
	Vérifier les paramètres de la Gestion Technique Centralisée lorsqu'elle existe afin d'assurer une coupure automatique de l'installation de chauffage en dehors des heures de bureaux et le week-end	Action mise en œuvre
	Contrôler le niveau de consommation du site ou du bâtiment au moyen de l'outil de suivi des fluides.	Geaude complété 1 fois par an
	Respecter les ratios d'occupation des locaux édictés par F Domaine à savoir 12 m <sup>2</sup> par agent	Optimisation des surfaces occupées. Ex du 45 : UTA de la DDT sera hébergée à la sous-préfecture de Pithiviers en 2014
	Afficher les diagnostics de performance énergétique conformément à la réglementation (ERP de la 1ère à la 4ème catégorie).	Action à mettre en œuvre en 2014
	Maintenir la température des locaux à 19 °C conformément aux articles R 131-29 et R 131-30 du code de la construction et imposer à la société de maintenance de l'installation de génie climatique un relevé et un contrôle régulier des températures (cf circulaire transition énergétique en date du 11 juillet 2013)	Action mise en œuvre
	Pour les locaux pris à bail, rédiger et contractualiser les annexes environnementales avec des actions nécessitant pas ou peu d'investissement	Sans objet
	Contrôler les opérations de maintenance de l'installation de chauffage (nettoyage du brûleur, désembouage du circuit hydraulique)	Contrat de maintenance à jour dans ce domaine
	Définir et mettre en œuvre un programme pluriannuel d'actions relatives à l'amélioration de la performance énergétique en tenant compte du retour sur investissement: renforcement de l'isolation, remplacement des menuiseries, remplacement des pompes par des pompes à haut rendement, remplacement des émetteurs, rénovation de la régulation ...	Travaux prévus avec différentes sources de financement (307, 309, 333, EMIR et PNE)
optimiser les contrats de gaz et de chauffage (gains économiques essentiellement)	Négociation du contrat prévue en 2014	
rationaliser les implantations en regroupant les espaces de travail	Nouvelle implantation créée avec la plate forme régionale Chorus. Prévision d'une nouvelle structure régionale à Bourges pour le traitement des passeports	
Electricité	installer des détecteurs de présence	Installation en 2013 dans certains locaux (SGAR) + programmation prévue en 2014
	installer des éco-button permettant de mettre en veille profonde les ordinateurs lorsque les agents s'absentent du bureau pour quelques heures ou minutes	Action non prévue du fait de sa difficile mise en œuvre
	Proscrire et supprimer les radiateurs électriques qui sont parfois installés en complément de l'installation de chauffage par les usagers	Radiateurs électriques supprimés
	sensibilisation du personnel au gaspillage : éteindre les lumières en partant, éteindre les ordinateurs ...	Campagne prévue en 2014
	favoriser l'achat d'équipement présentant les meilleures performances énergétiques	Respect de cette mesure pour les achats d'ordinateurs, d'écrans, de matériel de bureau etc.
	configurer le mode veille des ordinateurs	Mode veille configuré
	Installer un dispositif d'extinction automatique des ordinateurs	
	En cas de déménagement, choisir de préférence les sites appartenant aux classes A à D sur l'étiquette énergétique (cf circulaire transition énergétique en date du 11 juillet 2013).	Pas de déménagement en cours
	supprimer les lampes halogènes	Suppression en cours
	installer des dispositifs d'extinction automatique de l'éclairage	Ce dispositif sera étudié lors de travaux de mise aux normes
généraliser les ampoules basse consommation	Achat systématique d'ampoules basse consommation	
en cas de déménagement, favoriser les implantations de bureaux proche des sources de lumière naturelle	Déménagements effectués	
Climatisation	favoriser les équipements peu énergivores	Pas d'achat prévu
	favoriser l'aération naturelle des bâtiments	Pas d'installation de climatiseur prévue
	Respecter la limitation de la température de la climatisation à 26 ° C (article R 131-29 du code de la construction et de l'habitation)	Consignes données aux services utilisant la climatisation
	favoriser l'utilisation des ventilateurs moins couteux et énergivores que les climatisations	Achats de ventilateurs plutôt que de climatiseurs
	installer des rideaux coupe soleil afin d'éviter le rayonnement direct dans les locaux	Changement des stores prévu en 2014/2015
	réduire les écarts de températures entre l'intérieur et l'extérieur du bâtiment en réduisant la température de la climatisation	Consignes données aux services utilisant la climatisation
Déplacements	favoriser les déplacements doux : train, transports en commun	Prise en charge des abonnements des agents. Mise à disposition de tickets de tram pour aller à la cité administrative.
	acquérir/louer des vélos pour les déplacements proches	Achats de 2 vélos électriques prévu en 2014
	installer les conditions favorables à la venue des agents en vélo : abri à vélos sécurisé, espace pour se rafraîchir	Abri à vélos récent (2012). Espace pour se rafraîchir accessible (y a une douche)
	communiquer les horaires des transports en commun régulièrement	Action prévue pour 2014
	recourir à l'audio-conférence	Système d'audio conférence mis à disposition des départements via la région
	favoriser les visioconférences	Large utilisation de la visio conférence
	encourager les déplacements groupés : un même déplacement avec plusieurs missions, des RDV organisés le même jour ...	Achat d'un véhicule de type monospace mutualisé avec les préfectures de la région
	encourager le covoiturage professionnel : site intranet et extranet avec les autres administrations	Site extranet mis à disposition des agents pour favoriser le covoiturage
	renouveler le parc automobile avec des véhicules consommant moins de carburant et de Co <sup>2</sup>	Baisse continue du taux de rejet de l'ensemble du parc automobile observée depuis 2012
	encourager l'acquisition de véhicules propres	Installation d'une borne de recharge électrique pour les véhicules
	favoriser les outils collaboratifs à distance	Utilisation du logiciel iDashboard pour le suivi de la performance. Ce logiciel est hébergé par la préfecture de région et accessible par les préfectures sur l'intranet.
	favoriser la dématérialisation des échanges	
	réaliser un plan de déplacement d'administration	Plan de Déplacement d'Administration adopté en 2008
	développer la formation à l'éco-conduite	Conducteurs formés
	limiter l'usage de l'avion aux destinations les plus éloignées	SO
	Réalisation de plans de déplacement d'administration (PDA) par site	Plan de Déplacement d'Administration adopté en 2008
	Parking d'autopartage (pool de parc auto partagé)	Pool auto partagé entre les DDI
Entretien du parc de véhicules	Entretien géré par les conducteurs	
Matériels informatiques	Ecrans certifiés Energy Star	Achats d'écrans Energy Star
	achat du matériel de bureautique sur le marché national	Marché national utilisé
	remplacement du parc informatique en fonction de leur vétusté, en moyenne tous les cinq ans.	Mise en place du projet " client léger " dans le 45
	restriction du nombre d'imprimantes individuelles par le non remplacement des imprimantes usagées, consommables et cartouches aux caractéristiques équivalentes à celles de l'écolabel français (NF Environnement),	Suppression d'imprimantes individuelles optimisées Cartouches achetées sous label NF Environnement
Impressions papier	Communication sur les bonnes pratiques (promotion de l'impression utile),	Communication et affichage des bonnes pratiques
	Développement de l'implantation d'appareils multifonctions en substitution aux imprimantes locales,	Appareils multifonctions installés
	Formation des agents à leur utilisation et au travail dématérialisé,	Formation des agents organisée
Fournitures de bureau	Mise en réseau des copieurs et imprimantes pour diminuer la consommation et leur nombre	Copieurs en réseau
	Gérer les fournitures de manière unifiée et standardisée au niveau du service ou de la direction	Gestion unique depuis 2011
	Définir un montant moyen de besoin par agent et communiquer sur la dépense annuelle moyenne par agent	Projet de mise en œuvre d'ici fin 2014
	Éviter des livraisons trop fréquentes et regrouper les commandes	Regroupement effectué avant les commandes
	Exiger une réduction des volumes d'emballage et privilégier les emballages en matières recyclées et/ou recyclables.	Le marché national doit répondre à cette exigence